

# Bulletin d'information sur les pesticides

N°7 – Février 2022

## Actualités juridictionnelles



### **France : Des ouvriers agricoles nicaraguayens victimes du DBCP devant le tribunal judiciaire de Paris**

Depuis le [lundi 24 janvier 2022](#), les magistrats du tribunal judiciaire de Paris étudient la [demande d'exéquatur](#) initiée le 5 novembre 2018, par les avocats de plus de 1200 anciens ouvriers agricoles nicaraguayens employés dans des bananeraies au sein desquelles le Nemagon et le Fumazone, deux produits phytopharmaceutiques contenant du dibromo-chloro-propane (DBCP), étaient pulvérisés.

La procédure vise à rendre exécutoire le jugement de la Cour suprême du Nicaragua de 2012, qui a reconnu la responsabilité de trois groupes, The Dow Chemical Company, Occidental Chemical (devenue Oxy) et Shell Oil, dans



l'importation, la distribution et l'utilisation du DBCP au sein des exploitations agricoles entre 1977 et 1983, alors même que la dangerosité de la substance était connue à l'époque, comme en témoigne l'interdiction de celle-ci aux Etats-Unis dès 1977.

Ces trois groupes ont été [condamnés](#) en 2012 par la Cour suprême du Nicaragua à verser 805 millions de dollars en dommages et intérêts aux victimes, ce qui correspond aujourd'hui à plus d'1 milliard de dollars avec les intérêts légaux. Toutefois, en l'absence d'actifs saisissables au Nicaragua, la décision judiciaire n'a jamais pu être exécutée.

Si la procédure d'exequatur est accordée par le tribunal judiciaire, le jugement de la Cour suprême nicaraguayenne deviendrait exécutoire dans toute l'Union européenne. Il serait dès lors possible d'opérer des saisies d'actifs des trois groupes et de donner enfin une réparation aux ouvriers agricoles. Cela constituerait une formidable avancée de la justice pour les victimes des pesticides.

L'obtention de l'exequatur est soumise à trois conditions, que sont la compétence des juridictions nicaraguayennes, la conformité de la décision à l'ordre public international et l'absence de fraude à la loi nicaraguayenne. La décision du tribunal judiciaire est prévue pour le 11 mai.

*Si vous êtes arrivé jusqu'ici, pouvez-vous faire encore un tout petit effort ?*

*Justice Pesticides a besoin de vous pour continuer ce travail d'investigation et d'information pour aider les victimes de pesticides.*

[Je donne à Justice Pesticides](#)

[Retour au site de Justice Pesticides](#)